

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 25 juin 2018

Ordre du jour :

Appel

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Assermentation de
 - a. M. C. Müller, nouveau Conseiller municipal ;
 - b. M. P. Rothrock, nouveau Conseiller communal ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 avril 2018 ;
4. Préavis N° 03/2018 – Comptes et gestion 2017 ;
5. Préavis N° 04/2018 – Adoption du Règlement modifié sur les transports scolaires de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges et environs ;
6. Préavis N° 05/2018 – Installation de l'éclairage du terrain de football En Rueyre ;
7. Préavis N° 06/2018 – Plan partiel d'affectation "Grand-Pré" et modification du plan général d'affectation ;
8. Election du Bureau du Conseil communal :
 - a. du Président ;
 - b. du 1^{er} Vice-Président ;
 - c. du 2^{ème} Vice-Président ;
 - d. des scrutateurs ;
 - e. de scrutateurs suppléants ;
9. Communications municipales ;
10. Communications du Bureau ;
11. Divers et propositions individuelles ;

Le Président, M. Dominique Tavel, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée, conformément à l'art. 49 du Règlement du Conseil communal.

M. Dominique Tavel signale les personnes qui se sont excusées pour la séance, soit :

Mmes Muriel Andrey, Amélie Gilliéron et MM. Youri Borboën, Edy Bridy, Paul Diserens, Pierre Etter, Antonio Garcia, Yann Gyger, Fabien Maillefer, Loïc Maillefer, Philip Morel.

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Irène Caron, Syndique qui annonce l'absence de M. Eric Maillefer, municipal, qui a perdu son papa le jour-même. Aux noms des autorités communales, elle lui présente ainsi qu'à ses fils Loïc et Fabien Maillefer ses sincères condoléances.

Appel

La secrétaire procède à l'appel qui fait ressortir la présence de 47 membres du Conseil. Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Non-excuse : Thierry Lambelet.

1. Adoption de l'ordre du jour

M. Dominique Tavel demande à l'assemblée s'il y a des commentaires concernant l'ordre du jour. Cela n'étant pas le cas, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2.a. Assermentation de M. C. Müller, nouveau Conseiller municipal

M. Dominique Tavel procède à l'assermentation de M. Christian Müller en tant que conseiller Municipal avec entrée en fonction au 1^{er} juillet 2018.

2.b. Assermentation de M. P. Rothrock, nouveau Conseiller communal

M. Dominique Tavel procède à l'assermentation de M. Peter Rothrock en tant que conseiller communal avec entrée en fonction immédiate. Il y a donc 48 membres du conseil communal présents.

3. Adoption du Procès-verbal de la séance du 23 avril 2018

M. Dominique Tavel demande s'il y a des remarques concernant ce PV. Cela n'étant pas le cas, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Préavis N° 03/2018 – Comptes et gestion 2017

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Irène Caron, Syndique, qui constate que le rapport de la commission de finance est très complet et rappelle simplement le déficit de Fr 134'408.09. Les chiffres non-maîtrisés par la commune sont comme d'habitude le cumul de la facture sociale, la péréquation et la réforme policière totalisant un montant pour 2017 de Fr. 513'477 de plus que le montant budgété, ce qui pénalise chaque fois les comptes communaux. Les rentrées fiscales des personnes morales ont un peu diminuées par rapport à l'année 2016.

M. Dominique Tavel la remercie et passe la parole à M. Etienne Bohner, Président de la commission de Gestion qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances qui n'a rien à ajouter à son rapport

M. Dominique Tavel met en discussion le rapport de gestion de la Municipalité.

M. Luc Vittoz regrette un manque d'information concernant des services communaux tel que la structure d'accueil pour la petite enfance, La Parent'aise. Il aimerait connaître par

exemple le nombre de places disponibles ou en liste d'attente. D'autres communes publient ce genre d'information. Il suggère que ces informations soient données dorénavant au conseil communal.

Mme Irène Caron répond que dans les annexes des comptes figure le détail des comptes d'AJEMA sous la rubrique sociale. Ces chiffres expliquent le coût de l'accueil des enfants. L'accueil faisant partie d'un réseau, la commune n'a pas une grande marge de manœuvre. Les inscriptions, la gestion des enfants et l'engagement du personnel sont gérés par l'association, qui elle rapporte au réseau. La commune n'a donc pas plus d'informations. Vu qu'il s'agit d'un réseau, il y a également une sorte de péréquation entre les communes affiliées. Les nouvelles normes et directives apporteront éventuellement des pistes pour optimiser les données.

M. Luc Vittoz pensait trouver plus d'informations quant à la seule structure d'Echandens dans le rapport de gestion de la municipalité.

M. Dominique Tavel passe à la présentation des comptes de l'exercice 2017, point par point puis par chapitre et par nature en invitant les conseillers à l'interrompre si nécessaire.

Il demande s'il y a des questions, ce qui n'est pas le cas et passe ensuite la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Il ouvre la discussion générale sur les comptes et le rapport de gestion.

Personne ne demandant la parole, M. Dominique Tavel lit les conclusions du préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

Après avoir pris connaissance :

- des comptes
- du rapport de gestion de la Municipalité
- du rapport de la Commission de gestion
- du rapport de la Commission des finances

DECIDE A L'UNANIMITE

1. d'accepter les comptes 2017 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés
2. de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion et à la Commission des finances
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

5. Préavis N° 04/2018 – Adoption du Règlement modifié sur les transports scolaires de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges et environs

M. Dominique Tavel passe la parole à Mme Katharina Zurn, Municipale responsable de ce préavis qui rappelle qu'il s'agit d'une formalité et qu'elle n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Fabien Descoedres, Président de la commission d'objet qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel ouvre la discussion.

M. Jean-Nicolas Muff demande une précision concernant le rapport de la commission d'objet. Il signale que le rapport mentionne la présence de quatre membres présents sur un total de sept membres désignés et demande si les trois autres ont simplement été excusés, ce que M. Dominique Tavel confirme.

Personne ne demandant la parole, le Président lit les conclusions de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 04/2018
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A LA MAJORITE
46 OUI – 1 ABSTENTION**

- d'approuver la modification du Règlement sur les transports scolaires de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Prévèrenge et environs,
- de requérir son approbation par la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

6. Préavis N° 05/2018 – Installation de l'éclairage du terrain de football En Rueyre

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Jerome De Benedictis, remplaçant d'Eric Maillefer, Municipal responsable de ce préavis, qui n'a rien à ajouter au préavis.

M. Dominique Tavel passe la parole M. Michel Pellegrinelli, Président de la commission d'objet, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Christian Zünd, Président de la commission des finances, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il lit les conclusions de ce préavis :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 05/2018
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE A LA MAJORITE
45 OUI – 2 ABSTENTIONS**

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 149'000.- pour l'installation d'un éclairage sur le terrain de football En Rueyre,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans et/ou de prélever tout ou partie sur le Fonds de Réserve (compte 9282.000),
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien des installations (compte 170.3145.00).

7. Préavis No. 06/2018 – Plan d'affectation partiel "Grand-Pré" et modification du plan d'affectation générale

M. Dominique Tavel signale que M. Fabien Descoedres se récusé, vu son lien familial concernant l'objet de ce préavis. M. Fabien Descoedres quitte la salle.

M. Dominique Tavel passe la parole à M. Jean-Marc Landolt, municipal responsable de ce préavis, qui rappelle le complément transmis aux conseillers communaux, selon une demande faite par la commission d'objet. Il explique en détail les informations apportées dans ce complément. Il remercie les commissaires qui ont fait un travail très important sur ce dossier. Les dix ans de procédures qui précèdent ce dossier expliquent sa complexité.

Afin de permettre aux conseillers de se prononcer en ayant une connaissance optimale du dossier, il rappelle le programme de construction qui a été évoqué lors de la présentation publique. Il montre le programme avec les trois typologies de bâtiments (une partie des appartements destinée à la vente, une partie avec des appartements à louer, adaptés pour les Seniors et une partie réservée à la location). Il rappelle que ce programme a largement évolué durant les 10 ans de procédure. Au départ il s'agissait d'appartements destinés exclusivement à la vente.

M. Jean-Marc Landolt n'a rien d'autre à ajouter à son préavis, mais reste à disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

M. Dominique Tavel le remercie et donne la parole à Mme Isabelle Katz, Présidente de la commission d'objet. Mme Isabelle Katz remercie M. Jean-Marc Landolt de sa disponibilité et des réponses apportées ; elle n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Dominique Tavel met le préavis dans son ensemble en discussion.

Mme Catherine Paganuzzi / M. Thierry Pache, demandent une précision quant à la hauteur maximum mentionnée en page 6 du préavis. Ils demandent si les bâtiments peuvent finalement être d'une hauteur de plus de 10 mètres.

M. Jean-Marc Landolt répond que les infrastructures techniques peuvent dépasser la hauteur maximum de 10 mètres (cages d'ascenseur, cheminées, etc.) mais pas les bâtiments eux-mêmes.

M. Thierry Pache demande si cela ressemblera aux bâtiments sur la parcelle plus bas sur la route d'Ecublens, ce qui ne donne pas un aspect très heureux.

M. Jean-Marc Landolt confirme que ponctuellement il peut avoir une structure qui dépassera d'environ un mètre ces 10 mètres maximum.

M. Markus Christen souligne l'importance de ce préavis et revient sur l'augmentation de la population avec le nouveau quartier du Stand soit d'environ 150 nouveaux habitants plus environ 200 du présent préavis. Cela amènera à une population d'environ 3100 habitants, soit une croissance démographique d'un tiers depuis janvier 2014. Il estime que cela aura des conséquences négatives non-négligeables, telles qu'un changement d'identité du village, des problèmes d'infrastructures et une perte de qualité de vie. Cela risque également de modifier la bonne situation financière communale.

Il est conscient d'un besoin de nouvelles habitations dans la région, mais estime que la commune d'Echandens a déjà participé à ce mouvement avec le nouveau quartier du Stand.

Il invite les conseillers à prendre du recul vis-à-vis de ce préavis et à se poser la question de savoir à quelle vitesse la commune veut s'agrandir. Il souligne le fait que si ce préavis est refusé, des discussions avec la population sont toujours possibles et pourraient clarifier la situation dans l'intérêt de tous les citoyens.

Il termine son intervention par une citation : « La croissance est invoqué comme la solution, alors qu'elle est le vrai problème ».

M. Jean-Marc Landolt relève que le développement d'Echandens s'est toujours voulu mesuré et n'a jamais été au-delà du minimum imposé par le Canton en termes d'occupation du sol.

M. Philippe Diserens souhaite, avec l'appui de cinq collègues conseillers, que les conclusions du préavis soient traitées à bulletins secrets, selon l'art. 77 du règlement du conseil communal.

M. Dominique Tavel demande aux conseillers qui sont d'accord avec la proposition de lever la main. Le nombre est largement suffisant pour procéder à un vote à bulletins secrets.

M. Jacques Perrinjaquet demande à M. Markus Christen s'il s'agit dans sa déclaration d'un rapport de la minorité de la commission d'objet ou d'une intervention personnelle.

M. Markus Christen répond qu'il s'agit d'une intervention personnelle.

M. Jacques Perrinjaquet salue le travail de la commission d'objet qui a relevé les problèmes de développement de ce PPA. Il rappelle que le rapport conclut à la prise en considération du préavis et non pas à son acceptation, ni à sa modification ou son rejet.

Il pense que le village ne peut pas être évoqué sans faire mention du château et estime que ce PPA du Grand-Pré n'en tient pas suffisamment compte. Il reconnaît l'effort fait pour préserver une vue partielle du château, avec l'angle nord-ouest de la parcelle, prévu rester non-bâti. Il constate néanmoins que la municipalité veut préserver des dégagements ponctuels depuis la route d'Ecublens « dans la mesure du possible ». A son avis, cela ne sera pas possible, car il n'y a plus de dégagements ponctuels avec ce projet. Ce qui le dérange le plus est l'impérialisme cantonal dont font preuve le SDT et le SIPAL. Pourquoi n'est-il pas possible de concéder une densité inférieure à 0.625 ? Il rappelle que dans le PDCom figure le terme « protection des vues sur le château » et que le SIPAL contredit ainsi une « ancienne volonté communale ».

Il comprend bien les règles à respecter dans le contexte du PALM, mais pense que le village a déjà suffisamment densifié son habitat avec les deux derniers PPA acceptés. Il estime qu'avec la vue à préserver sur le château, il faut qu'Echandens bénéficie d'un traitement d'exception. Il trouve que le projet est choquant d'un point de vue urbanistique, vu qu'il se situe au milieu de villas et de vignes. Une demande pour un traitement particulier serait néanmoins refusée, les oppositions ayant été levées par la commune. Par contre, si le conseil dit « non » à ce préavis, le Canton ne peut qu'enregistrer cette décision. Il invite donc les conseillers communaux à refuser ce PPA.

M. Jean-Marc Landolt projette à nouveau la vue sur le château ainsi qu'un photomontage qui montre que la vue sur le château reste intacte. Quant à la mention dans le PDCom concernant la protection des vues sur le château, il précise qu'il s'agit de vues « par endroits ». Le travail a donc été fait sur cette base.

M. Daniel Dietrich s'étonne que ces photos n'aient jamais été montrées, car il estime qu'elles apportent une information supplémentaire.

M. Jean-Marc Landolt répond que la municipalité n'a pas jugé utile de les joindre au préavis.

M. Ramiro Rodriguez pense que d'après ce qui est visible sur la coupe longitudinale, la vue sur le château est déjà perdue par les bâtiments existants en-dessous du nouveau PPA. Il pense qu'avec de nouveaux bâtiments, le problème sera le même. Il aborde dans le sens de M. Jacques Perrinjaquet. Si un projet avec des bâtiments plus bas ou avec un coefficient d'occupation plus faible était présenté, cela passerait certainement mieux. Il faudrait un projet plus à la mesure du village.

M. Giovanni Dietler veut connaître la marge de manœuvre de la municipalité pour intervenir sur l'aspect esthétique qu'il ne trouve pas beau, tel que présenté.

M. Jean-Marc Landolt répond qu'à ce stade il ne s'agit pas de décider d'un projet mais de l'affectation. Le moment venu, la municipalité aura les moyens d'exiger un esthétisme de qualité. Cela ne fait pas partie du règlement ni de la question débattue aujourd'hui. La commission d'urbanisme avait approuvé le projet tel que présenté avec ses toits végétalisés pour améliorer l'esthétique des toits.

M. Francisco Ruiz revient sur le fait qu'au départ, il s'agissait d'appartements destinés à la vente et qu'aujourd'hui la plupart seraient à louer. Il suggère à la commune d'acheter un ou deux bâtiments pour pouvoir enfin proposer des petits appartements à prix abordables aux étudiants et aux personnes âgées du village. Il estime que ce serait un investissement intelligent pour l'avenir de la commune.

M. Jean-Marc Landolt répond que la municipalité n'a pas engagé de tractations à ce jour pour l'achat d'appartements ou d'immeubles, mais indique que la porte sera ouverte aux discussions le moment venu.

M. Jacques Perrinjaquet estime que la municipalité aurait dû préciser que rien n'est signé quant au projet de vente ou location des bâtiments. Si rien n'est écrit et si le préavis est accepté, le promoteur pourra faire ce qu'il veut sur ce périmètre. Il rappelle que la commission d'urbanisme est une commission extra-parlementaire, donc pas issue du conseil, mais nommée par la municipalité pour l'aider avec des problèmes d'urbanisme. Il demande depuis quel endroit les photomontages ont été pris.

M. Jean-Marc Landolt montre l'îlot d'où le montage est pris.

M. Jacques Perrinjaquet signale que si le bâtiment C était enlevé, cela fera gagner de la vue sur le château.

Plus personne ne demandant la parole, M. Dominique Tavel lit les conclusions du préavis afin de procéder au vote à bulletins secrets.

M. Luc Martin voudrait que la confirmation de la municipalité, soit le complément au préavis, fasse partie des éléments décisifs du conseil communal.

M. Dominique Tavel dit que l'annexe ne fait pas partie du préavis et du PPA lui-même ; elle traite d'autre chose puisqu'il s'agit d'explications municipales. Cela aurait été différent, si elle avait fait partie du préavis et des conclusions dès le départ, mais dans la situation actuelle, l'annexe ne fait pas partie du PPA ni de son règlement.

M. Luc Martin en prend note mais se dit déçu de la réponse.

Mme Isabelle Katz explique que ce complément ne fait pas partie du rapport de la commission d'objet car les réponses de la municipalité arrivaient après que le rapport ait été rendu.

M. Dominique Tavel précise que juridiquement la réponse ne traite pas exclusivement du PPA, sur lequel le conseil doit se prononcer.

M. Jean-Marc Landolt demande si les compléments apportés auraient modifiés les conclusions de la commission d'objet.

M. Dominique Tavel propose une suspension de séance si la commission désire se concerter. Mme Isabelle Katz le remercie mais dit que cela n'aurait pas influencé le rapport de la commission.

Après dépouillement des bulletins secrets :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 06/2018
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier l'objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

REFUSE A LA MAJORITE 32 NON - 11 OUI - 4 ABSTENTIONS

M. Fabien Descoedres s'est récusé.

- d'adopter le PPA « Grand-Pré » et son règlement ci-annexés, tels que soumis à l'enquête publique du 09 juin au 10 juillet 2017,
- d'adopter la modification du plan général d'affectation MPGA, telle que soumise à l'enquête publique du 09 juin au 10 juillet 2017,
- de lever l'opposition maintenue formulée lors de l'enquête publique précitée, et d'adopter la réponse y relative, telle que proposée dans le présent préavis,
- d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions et à plaider devant toutes instances au cas où elle serait actionnée par suite de l'adoption du PPA « Grand-Pré » et de son règlement, ainsi que la modification du plan général d'affectation MPGA.

M. Fabien Descoedres réintègre l'assemblée.

8. Election du Bureau

M. Dominique Tavel procède à l'élection du Bureau du conseil communal.

M. Fabien Descoedres propose la candidature de M. Daniel Dietrich comme Président. M. Daniel Dietrich accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autres candidats et M. Daniel Dietrich est élu tacitement par acclamation.

M. Claude Bucher présente la candidature de M. Jean-Nicolas Muff comme premier vice-président. M. Jean-Nicolas Muff accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autres candidats et M. Jean-Nicolas Muff est élu tacitement par acclamation.

M. Jean-Nicolas Muff présente la candidature de Mme Muriel Andrey comme deuxième vice-présidente. Mme Muriel Andrey, absente, a accepté préalablement d'être candidate. Il n'y a pas d'autres candidats et Mme Muriel Andrey est élue tacitement par acclamation.

Les scrutateurs titulaires, MM. Jean-François Martin et Fabien Descoedres sont candidats à leur propre réélection. Il n'y a pas d'autres candidats et ils sont élus tacitement par acclamation.

Les scrutateurs-suppléants titulaires, Mme Catherine Paganuzzi et M. Claude Bucher sont candidats à leur propre réélection. Il n'y a pas d'autres candidats et ils sont élus tacitement par acclamation.

9. Communications municipales

M. Jerome De Benedictis :

1. Approbation de l'annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Le Département du Territoire et de l'Environnement, par la signature de sa cheffe Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, a approuvé la modification de notre annexe au règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, selon le Préavis 09/2017 approuvé par le conseil communal l'année passée. Conformément à la loi, cette décision est affichée au pilier public du 13 juin au 2 juillet 2018.

2. Véhicule de sécurité publique - défibrillateur

Afin de pouvoir répondre au plus vite aux situations d'urgence pouvant se présenter durant les manifestations à Echandens, la Municipalité a décidé d'équiper le véhicule de sécurité publique d'un défibrillateur. Ce dernier étant totalement autonome du véhicule, il peut également être mis à disposition des organisateurs de manifestations à Echandens. Ce défibrillateur vient s'ajouter à celui que la Municipalité a installé il y a quelques années dans l'entrée du bâtiment de la place du Saugey 6.

3. Travaux de raccordement des collecteurs de la route de Bremblens aux collecteurs de la route de la Gare

Suite à l'approbation de Préavis 02/2018 et du crédit de construction y relatif, la Municipalité procédera aux travaux desdits collecteurs après la fête de l'Abbaye. Ces travaux pouvant engendrer d'importantes contraintes de circulation, une séance de planification des travaux est d'ores et déjà programmée en présence du bureau assistant la Municipalité, de l'entreprise mandatée pour ces travaux et des MBC. Comme pour les précédents travaux, la Municipalité informera la population et les riverains via une « Info Travaux ».

4. Raccordement des eaux usées à la STEP de l'ERM – avancement de l'étude

La Municipalité a le plaisir de vous communiquer que selon les éléments intermédiaires reçus de la part du bureau mandaté pour cette étude, les aspects financiers affinés confirment les estimations initiales favorisant un raccordement à Morges plutôt qu'à Vidy. Les prochaines étapes de ce projet sont la mise en soumission des travaux ainsi que la mise à l'enquête publique de ces derniers.

5. Jonction autoroutière d'Ecublens

L'OFROU, via ses mandataires chargés du projet précité, ont approché les propriétaires de parcelles impactées temporairement et définitivement par la future jonction autoroutière d'Ecublens. Les impacts pour les propriétés privées de la Commune sont de minime importance. La mise à l'enquête du projet et des emprises est prévue à l'automne 2018. L'horizon de réalisation et de mise en service de la jonction ne peut être estimé précisément à ce jour et dépendra entre autres du déroulement et des suites de l'enquête publique.

Mme Katharina Zurn :**1. Mise en passe**

Après la mise en passe des portes du Collège du Chaney et de l'administration communale, la Municipalité mettra le même système de cylindres au Château, à l'église, au refuge ainsi qu'à la capite pour un montant total de Fr. 10'234.30 TTC.

2. Appartement de l'Auberge communale

L'appartement sera séparé de l'auberge par un mur aux combles ces prochains jours et les travaux de rénovation se feront au courant du mois de juillet.

3. Remplacement des interphones au bâtiment Place du Saugey 6

Les interphones du bâtiment de la Place du Saugey 6 ne fonctionnaient plus correctement et ont dû être remplacés. Le montant total pour les quatre nouveaux interphones avec caméras s'élève à Fr. 4'954.20 TTC.

4. Pose de poubelles de tri au Collège du Chaney

Deux poubelles de tri (incinérables/PET/aluminium) seront installées au collège du Chaney ainsi qu'une nouvelle poubelle entre les deux collèges, pour un montant de Fr. 2'882.05 TTC.

M. Eric Maillefer (remplacé par M. Jerome De Benedictis)**1. Réfection du terrain de football « En Rueyre »**

A la fin de l'hiver dernier, il est apparu que le terrain de football « En Rueyre » avait souffert des intempéries et du gel. Ainsi le terrain s'en est trouvé particulièrement bosselé. L'entreprise Terrasport a été mandatée pour refaire la planéité du terrain. Les travaux ont été les suivants :

- Aération-décompactage par fentes de la couche portante avec extraction de terre, ainsi que réfection de la planie avec des herses oscillantes
 - Epandage de 32 m³ de sable fin pauvre en calcaire, et mélange avec la couche de terre supérieure.
- Coût de l'opération : Fr. 8'031.— TTC.

2. Tennis Club La Venoge

En date du 22 mai 2018, La Commune d'Echandens et le Comité du TC La Venoge ont signé l'acte notarié pour la radiation du droit de superficie courant jusqu'en 2030.

De ce fait la commune est devenue propriétaire des installations sportives et du Club House. Une convention entre la Commune et le TC La Venoge a été établie afin de préciser la répartition des charges entre les deux parties.

Concernant les travaux de rénovation, ceux-ci sont prévus en deux phases :

1. Rénovation du Club House
2. Rénovation des courts

La parcelle se trouvant dans le périmètre du PAC Venoge, des discussions sont en cours avec le Canton, afin de connaître les possibilités de travaux dans cette zone.

3. Abeilles sauvages

Une petite ruche d'abeilles sauvages, appelées également abeilles maçonnes, a été acquise auprès de la société spécialisée « wildbiene und partner ». Cet organisme se préoccupe de la sauvegarde de ces insectes pollinisateurs.

Cette ruche a été installée sur la capite au chemin de la corniche. A noter que cette sorte d'abeilles est inoffensive et ne pique pas.

Coût de la ruche, avec une population de départ de 25 abeilles : Fr. 111.—.

4. Remplacement d'une tondeuse à moteur thermique par une tondeuse électrique à accumulateur

Le service des espaces verts possède deux tondeuses à main à moteur thermique. Une de ces deux machines, âgée de plus de quinze ans, montre des signes d'usure importants. Il a été décidé de la remplacer par une tondeuse électrique professionnelle de marque Pellenc, munie d'un accumulateur au Lithium, permettant une autonomie de 4 heures. Cette machine a été commandée à une entreprise locale spécialisée pour un montant de Fr. 4137.— TTC.

Mme Irène Caron

1. Banneret Fête des Vignerons

Notre Commune a été approchée par le Comité d'organisation de la prochaine Fête des Vignerons qui aura lieu en été 2019, afin que nous leur mettions à disposition un banneret défilant avec le drapeau d'Echandens. A l'issue de nos recherches, nous avons eu la chance de pouvoir nommer M. Pierre-Louis Pasche à cette fonction, et le remercions d'ores et déjà de représenter la Commune lors de cette importante manifestation.

2. Journal d'Echandens

Comme annoncé, notre Bulletin d'information a subi un lifting et paraîtra normalement 2 fois par an. La première édition de ce journal nouvelle formule devrait arriver ces jours dans vos boîtes aux lettres.

3. Dicastères

**MUNICIPALITE D'ECHANDENS
LEGISLATURE 2016 - 2021
REPARTITION DES DICASTERES**

Responsable	Dicastères	Suppléant
Jerome De Benedictis Syndic	Administration générale - Finances	Vice-syndic
Jean-Marc Landolt	Urbanisme, police des constructions, salubrité Transports publics - Service du feu (SDIS)	Katharina Zurn
Eric Maillefer	Domaines (parcs, cimetière) - Vignes - Forêts - Voirie Déchets - Sports (sociétés locales) - Bâtiments	Christian Müller
Katharina Zurn	Ecoles - Protection civile - Affaires militaires Affaires sociales, humanitaire - Affaires culturelles Affaires religieuses	Jean-Marc Landolt
Christian Müller	Routes, signalisation, éclairage public - Police Evacuation et épuration des eaux - Services industriels	Eric Maillefer
Séance hebdomadaire de la municipalité : lundi à 17 h 30		

Jean-Marc Landolt**1. Recours contre la décision du Conseil communal d'approbation du PQ
« Chemin du Stand ».**

En date du 28 mai 2018, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rendu son jugement concernant le recours déposé par Monsieur M. Vincent Rochat à l'encontre du PQ « Chemin du Stand ».

L'intégralité des arguments développés par le recourant ont été rejetés par la CDAP.

Un recours auprès du Tribunal fédéral est encore possible jusqu'au 29 juin prochain.

Les frais de justice, ainsi que les dépens, sont à la charge du recourant.

2. Chantier de la salle villageoise

Les travaux de constructions de la nouvelle salle villageoise se déroulent conformément aux prévisions, sans surprises et/ou complications particulières.

Les travaux spéciaux actuellement en cours, avec le forage des pieux et prochainement la paroi cloutée, s'achèveront pour le début du mois prochain. Le montage de la grue a été déplacé à la fin des travaux spéciaux précités.

Les principaux CFC ont maintenant été adjugés, et le planning général a été consolidé : la livraison de l'ouvrage est prévue pour fin août début septembre de l'année prochaine.

10. Communications du Bureau**Résultats des votations du 10 juin 2018**

Initiative fédérale "Monnaie pleine" : refusée par 571 voix contre 160.

Initiative fédérale "Jeux d'argent" : acceptée par 655 voix contre 78.

Election à la Syndicature : 718 bulletins entrés, 11 Nul, 707 Valable, 16 Blanc. Donc la majorité absolue est de 354 voix. M. Jerome De Benedictis a été élu avec 368 voix.

Ont obtenus des voix : M. Jean-Marc Landolt 218 voix, M. Eric Maillefer 101 voix. Voix éparses : 4.

Commission humanitaire

Cette commission statue sur l'attribution de montants à divers organismes. M. Alex Martin y remplacera Mme Thérèse Maillefer pour représenter le conseil communal.

Date du prochain conseil

1^{er} octobre 2018.

11. Divers et propositions individuelles

M. Thierry Pache intervient par rapport au terrain multisport vers la route de Lonay. Il a été décidé de laisser l'herbe haute au bord de la route. Il signale que la sortie du chemin de la Dent-d'Oche est très dangereuse, étant donné que la plupart des automobilistes roulent bien plus vite que les 50 km/heure autorisé. Il demande à la municipalité de tondre cette partie de la parcelle pour plus de visibilité ou de mettre un miroir en face.

M. Jerome De Benedictis répond en tant que municipal en charge des routes ainsi qu'au nom de M. Eric Maillefer, responsable des espaces verts. Il pense qu'il est possible de tondre cet espace qui représente un habitat pour les insectes, de manière oblique afin d'améliorer la visibilité.

M. Thierry Pache répond que cela a été fait, mais que ce n'est pas suffisant.

M. Jerome De Benedictis se rendra sur place afin de se rendre compte de la situation et fera le nécessaire auprès de la voirie.

M. Luc Vittoz revient sur sa remarque précédente concernant la Parent'aise. Suite à des discussions avec des habitants d'Echandens, il a compris que la situation est tendue car il n'y a pas assez de places. Il estime qu'il faudrait un droit de regard et une vision claire de la part de la municipalité. Il semble qu'il devient de plus en plus difficile d'obtenir une place pour ses enfants. La municipalité informe que l'accueil à midi est en cours d'élaboration et que des solutions seront aménagées. Mais l'accueil avant et après l'école poserait problème. Il estime qu'il serait intéressant que la municipalité fasse un point de situation au conseil communal. La population en sera informée à travers le PV de la séance du conseil, publié sur le site internet de la commune. Cela évitera à la municipalité de répondre à chaque demande individuellement. D'autre part, il aimerait connaître la situation par rapport à la nouvelle loi et au nombre de places qui pourraient être obtenues.

M. Katharina Zurn répond que le nouveau règlement est actuellement en consultation suite à la création d'une entente intercommunale sur l'accueil parascolaire. Il s'agit d'un élargissement du personnel responsable des accueils. Néanmoins, les écoles et surtout les parents sont contre cet élargissement. La nouvelle loi pour l'accueil n'est pas encore obligatoire. Le problème des listes d'attente est connu. Un accueil à midi est étudié avec la Parent'aise qui prépare un dossier sur la question. Dès 2019 des locaux devraient être trouvés afin d'accueillir plus d'enfants. Les containers utilisés actuellement pour la voirie pourraient éventuellement servir à l'accueil des enfants quand le chantier de la grande salle sera terminé. Des solutions se mettront en place petit à petit. Dès que la Grande salle sera fonctionnelle, la question se posera éventuellement pour un accueil au centre du village, à la place de l'actuelle Grande salle.

M. Jacques Perrinjaquet s'étonne de la sortie du conseiller Descoedres durant le débat concernant le point 7 de l'ordre du jour. M. Fabien Descoedres s'étant récusé du débat, quelle est la raison de sa sortie de salle, le débat étant public ? Il aurait très bien pu se joindre au public pour assister au débat au lieu de quitter la salle.

D'autre part, il signale que l'Abbaye aura lieu le 18,19 et 20 août prochain.

M. Fabien Descoedres le remercie et répond qu'il a quitté la salle à la demande de sa mère afin de permettre à l'assemblée de s'exprimer plus librement.

M. Jean-Nicolas Muff revient sur le complément d'information de la municipalité concernant le PPA Grand-Pré. Il signale qu'au point 4 est mentionné que la réorganisation de l'administration communale dans l'ancien collège donne entière satisfaction et qu'il pourrait même être envisagé une extension ou un développement. Il comprend par cette remarque que l'administration communale restera encore un certain temps au vieux collège. De ce fait, il se demande si le bâtiment sera dès lors adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite.

D'autre part il revient sur son intervention lors du conseil communal du 26 juin 2017. Il avait alors demandé si la municipalité comptait communiquer un programme intentionnel de législation. La municipalité lui avait promis une réponse qui n'a toujours pas été donnée. Il répète donc sa question.

Mme Katharina Zurn répond à sa première question et confirme que la municipalité a envisagé d'installer un ascenseur dans l'ancien collège, mais étant donné que les réflexions quant à un éventuel déménagement au centre du village ne sont pas résolues, seul le strict minimum de travaux sera effectué.

M. Jean-Nicolas Muff demande combien de temps risque de durer ces réflexions. Il estime qu'entre la solution d'un déménagement et l'installation d'un vrai ascenseur, il y a peut-être des solutions du genre d'un monte-escalier tel qu'il a existé aux Utins.

Mme Katharina Zurn ne pense pas que cette solution soit réalisable dans l'actuel bâtiment de l'administration. La municipalité n'y a pas vraiment réfléchi.

Mme Catherine Paganuzzi estime qu'un bâtiment d'utilité publique doit être mieux équipé.

Mme Katharina Zurn la remercie et confirme que des réflexions se feront dans ce sens-là.

Mme Irène Caron se rappelle de la question concernant le programme de législature. Néanmoins, la municipalité est actuellement "assez dans le flou" par rapport à ce qui concerne les trois ans à venir pour ne pas établir un programme contraignant. Elle estime que le Budget donne bien plus d'informations sur les projets de la municipalité qu'un programme d'intention qui n'a pas valeur de fil conducteur.

M. Charles Richard signale que des arrosoirs sont cassés au cimetière et demande leur remplacement. D'autre part, il propose d'utiliser du Roundup pour désherber les allées du cimetière.

M. Jerome De Benedictis n'était pas au courant des arrosoirs cassés et transmettra la demande à la voirie et au municipal responsable. Concernant le produit de Roundup, il répond que la municipalité n'utilise plus ce produit. D'autres méthodes sont testées et il transmet la remarque au municipal responsable afin de voir dans quelle mesure une solution pourra être trouvée.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres remarques, M. Dominique Tavel rappelle qu'il s'agit de la dernière séance de Madame la Syndique. Au nom du conseil communal et de la population, il lui transmet la reconnaissance pour son investissement durant toutes ces années. Il rappelle le travail et les efforts accomplis et lui dit la fierté d'avoir été dirigé par "une charmante femme de caractère, qui a su administrer, diriger, rassembler, et mettre sa bonne humeur et ses immenses compétences au service de la population". Il lui souhaite un bon retour dans la vie "normale". Ses paroles sont suivies d'une "standing ovation" soutenue. Il passe la parole à M. Jean-Marc Landolt.

M. Jean-Marc Landolt revient sur les résultats de l'élection à la syndiculture. Il remercie les personnes lui ayant accordées leurs suffrages. Suite à une analyse lucide des résultats et surtout l'important écart le séparant des suffrages obtenus par M. Jerome De Benedictis qu'il félicite, il n'estime pas crédible de poursuivre sa fonction de municipal. Il souligne la difficulté de son dicastère mais comprend les citoyens qui souhaitent être représenté par un jeune syndic. Il rappelle son long parcours au service de la commune et estime qu'il est temps de laisser la place. Il signale qu'en principe le premier tour des élections complémentaires pour son remplacement devrait avoir lieu le 23 septembre prochain, en même temps que les votations fédérales. Cette date reste néanmoins à confirmer. Il va de soi qu'il assumera intégralement les charges liées à son dicastère d'ici là. Il remercie les membres du conseil de l'avoir accompagnés durant ces années afin de mettre en œuvre ensemble un grand nombre de projets. Il rappelle d'ailleurs que tous les préavis qu'il a présentés, mis à part celui de ce soir, ont abouti. Il remercie l'assemblée de son attention et souhaite un bel été à tous. Il est longuement applaudi.

Mme Irène Caron revient sur son engagement dans la commune. Ses paroles sont retranscrites ci-dessous :

La séance du mois de juin, tout comme celle de décembre d'ailleurs, est forcément longue et importante. Celle de ce soir ne saurait déroger à la règle, et vous ne m'en voudrez pas de l'allonger encore un peu...

Les sujets traités ce soir par préavis ne revêtent pas tous la même importance. La Municipalité vous remercie d'avoir accepté trois préavis, en particulier celui des comptes et de la gestion. Pour le PPA Grand-Pré, elle ne peut que prendre acte de la décision du Conseil, qui a pris ce soir une décision portant sur l'avenir de notre village. Ce n'était pas facile...

Toujours en suivant les points à l'ordre du jour de ce soir, il faut revenir sur les deux années de présidence de M. Dominique Tavel. Au fil des séances expédiées tambour battant, la Municipalité a assisté à des "réformes" pas toujours insignifiantes, que certains conseillers ont qualifiées de "cool", pendant que d'autres exprimaient parfois une perplexité amusée, proche de la nôtre... Nous retiendrons le style percutant mais toujours convivial de M. Tavel, et le remercions pour son travail.

Il laisse la place à M. Daniel Dietrich, que nous félicitons pour son élection, tout comme les Vice-Présidents, M. Jean-Nicolas Muff et Mme Muriel Andrey. A vous tous, membres du bureau, nous souhaitons beaucoup de satisfaction dans vos tâches à venir.

Dans la foulée et suite à son assermentation, je félicite également encore une fois M. Christian Müller pour son élection à la Municipalité. Nous avons déjà pu mesurer sa motivation, et sommes convaincus qu'il apportera beaucoup à la nouvelle équipe de l'Exécutif.

Parce que oui, il faut bien parler de nouvelle équipe, suite à l'annonce qui vous a été faite ce soir par notre collègue M. Jean-Marc Landolt. Plus l'engagement et la motivation sont forts, plus grande est la déception, et je peux comprendre que les raisons de continuer soient difficiles à trouver. Et pourtant, que de travail accompli durant ces 13 ans et demi au Conseil communal et encore presque 13 à l'Exécutif, en sus des responsabilités assumées au niveau professionnel ! Un dicastère pas facile, où il a été exposé au courroux des propriétaires à qui l'on impose de respecter certaines règles.... Et à côté de ça, beaucoup de tâches invisibles pour les villageois, mais ô combien importantes au niveau régional, là où se dessine le futur de nos communes en terme d'urbanisation et d'infrastructures. Je pense en particulier au GROFIL de Région Morges, au PALM, à l'ARCAM, aux MBC, au SDIS entre autres... des acronymes pour nommer des entités au sein desquelles Jean-Marc a apporté sa vision empreinte de bon sens et de pragmatisme, avec cette petite touche de rigueur et de respect du cadre donné, propre à l'ingénieur HES en géomatique qu'il est. Maîtrisant la technique aussi bien que les processus toujours plus complexes liés aux aspects administratifs et légaux de tout chantier, Jean-Marc était naturellement désigné à porter nos gros projets urbanistiques. Toute l'énergie qu'il a mise durant des années dans le projet de salle villageoise n'aura pas empêché son refus par la population en 2013. Qu'à cela ne tienne, il a remis l'ouvrage sur le métier lorsque l'Exécutif a décidé de présenter un nouveau projet. Et avec succès cette fois, et c'est bien mérité ! Nous lui devons beaucoup. Pour son engagement, aussi bien à la Municipalité qu'au Conseil qu'il a présidé en 2002 et 2003, je vous propose de l'applaudir bien fort pour le remercier.

Sur un des tableaux accrochés dans le corridor du Château figurent les 3 Gouverneurs d'Echandens depuis 1753, puis les 23 Syndics qui m'ont précédée depuis 1816. Tous des hommes... Trois d'entre eux n'ont pas eu à faire de discours d'adieu, puisqu'ils sont décédés en fonction ! Pouvoir choisir le moment de lâcher la barre, avant sa mort électorale ou clinique, reste un privilège dont j'ai décidé de profiter. Moi qui n'ai jamais passé plus de 4 ans dans le même job, je peux dire tout le plaisir que j'ai eu à m'investir pour cette Commune depuis mon élection au Conseil communal en même temps que Jean-Marc. Je suis fière et

honorée d'avoir été élue encore 3 fois à la Municipalité et à la Syndicature. J'en ai goûté (presque) chaque instant, jusqu'à ce que d'autres charges s'ajoutent et que l'usure se fasse sentir. Et puisque nous sommes beaucoup dans les chiffres ce soir, je vous en ai encore réservé quelques-uns :

- 12 ans de Muni, ce sont 548 séances le lundi soir, donc environ 570 pour toi, Jean-Marc.
- J'ai partagé ces séances avec toi, Jean-Marc, avec Philip Panchaud, Guy Richard, Michel Pache, Philippe Sordet, Eric Maillefer, Michel Perreaud, Jerome de Benedictis et Katharina Zurn, donc 9 personnes, pour UN SEUL secrétaire municipal, Laurent Ceppi !
- C'est Guy Richard qui m'avait présentée lors de ma 1^{ère} assemblée de commune dans cette salle en 1993. Comme certains d'entre vous élus cette année-là, et il en reste sauf erreur 6 plus mes 2 collègues municipaux, j'ai connu 12 Présidents du Conseil, dont 2 femmes. Deux présidents sont décédés : MM. Roland Racine, et Rolf Vogel, qui s'est beaucoup investi dans les projets de salle villageoise. Nous avons également perdu prématurément un Vice-Président, M. Claude-Alain Vuillerat.
- J'ai assisté de ce côté de la tribune à 55 séances du Conseil communal (j'en ai peut-être manqué une).
- 134 préavis (moins celui de ce soir) ont été acceptés par le Conseil, pour un montant total de Frs 26'992'400.-

Presque 27 Mio ! Vous avez bien entendu ! Et là, c'est clair qu'on va dire qu'une femme à l'Exécutif dépense plus, d'où l'augmentation assez marquée certaines années. Alors oui, j'y ai contribué. D'abord par la transformation pour ½ Mio de l'appartement du 1^{er} étage du Château, puis pour la création de la Parent'Aïse, notre structure d'accueil de jour parascolaire. Et ma collègue Katharina a aussi eu quelques dépenses significatives depuis son arrivée en 2016, entre l'extension du cabinet médical et la transformation de notre Auberge.

Mais je corrige tout de suite : les plus grosses dépenses reviennent incontestablement aux dicastères de nos collègues masculins, passés ou actuels. En effet, parmi les grandes réalisations de ces 12 ans, il faut citer : la réhabilitation du parc du Château, les études pour 2 projets de salle villageoise, la modernisation du refuge, la création d'un giratoire et un îlot à l'entrée nord puis celui du Brizet, la réfection de nombreuses canalisations, le remplacement de l'éclairage public, l'achat de 6 appartements aux Portes d'Echandens, le nouveau terrain multisports, les aménagements zone 30 et abribus au centre du village, et l'agrandissement des locaux administratifs. Enfin, pour finir, la signature du plus gros contrat que la Commune ait connu avec l'entreprise Guillet pour la transformation de nos locaux de voirie et la création de notre nouvelle salle villageoise.

Beaucoup d'heures, donc, beaucoup de travail, auxquelles il faut ajouter les réunions intercommunales et associatives, sociales ou culturelles. Il ne serait toutefois pas honnête de ne parler que de la charge que la fonction représente. Il y a aussi d'immenses satisfactions, en plus de tous les bons moments passés entre collègues, ceux d'ici comme ceux des communes voisines ou du Canton, et les nombreux liens tissés au fil de nos rencontres.

D'innombrables découvertes, dans une vaste palette de domaines : des dégustations de vins aux visites de lieux souvent inaccessibles au public, en passant par les tirs inter-municipalités annuels, ou assister à l'intronisation d'un membre de la Confrérie du Guillon, par exemple...

En plus des connaissances enrichissantes acquises durant la carrière de Municipal ou Syndic, on apprend aussi plein de mots nouveaux comme par exemple :

- *Étiage*
- *Chabouris*
- *Echauguettes*
- *Courants vagabonds.*
(... je suis à votre disposition tout à l'heure pour les définitions...)

Mais on découvre surtout le sens profond de termes tels que :

- *Démocratie*
- *Règlements*
- *Subventions*
- *Filet social*
- *Quérulents.*

En ce qui me concerne, je n'ai pratiquement pas eu à me plaindre des relations avec nos concitoyens. Quelques souvenirs resteront malgré tout :

- *Le sans-abri qui vivait dans le Bois Chuet et qui me fait la bise en me remerciant après avoir dû plier bagages...*
- *L'ado à qui je rappelle les horaires d'utilisation du terrain de sport et qui me dit, en présence de son père : pourquoi, ça vous dérange pendant vos cocktails sur votre terrasse ? Il faut aller habiter ailleurs, Madame !*
- *La petite dame âgée qui se fait passer pour celle chez qui elle fait la fête en m'appelant à 3h du matin la nuit de la St-Sylvestre pour se plaindre de n'avoir pas entendu les cloches de l'église à minuit...*

Vous le voyez, on n'est à l'abri de rien, mais c'est ce qui fait le charme de la fonction de Syndique. Fonction que je quitte avec un pincement au cœur, c'est certain, mais avec la satisfaction de remettre à mon successeur une Commune saine (comme je l'ai reçue de mon prédécesseur), pleine de ressources et avec de beaux projets à mettre en route.

C'est donc avec plaisir que je passe le témoin à M. Jerome de Benedictis. Je le félicite encore une fois pour sa brillante élection. Grâce à lui, les projecteurs se tournent à nouveau sur notre village, qui dès le 1^{er} juillet aura le plus jeune syndic du canton; il a en effet fêté ses 29 ans tout récemment.

Mes vœux l'accompagnent, ainsi que la nouvelle équipe en place, pour la suite de cette législature. Il faudra avoir les épaules larges pour assumer, mais Jerome a déjà eu l'occasion de montrer qu'il mérite notre confiance. Il saura mener Echandens vers une nouvelle page de son histoire, et je m'en réjouis pour lui.

En parlant de charge, il est important de rappeler que rien ne saurait se réaliser sans le travail assidu et les compétences de notre personnel communal. Je tiens donc à remercier vivement

- *Notre greffe, M. Laurent Ceppi, responsable de l'administration, pour son travail, son soutien et sa disponibilité, ainsi que son humour souvent salvateur,*
- *Mme Martine Comte pour son engagement sans faille et ses conseils avisés en matière de finances,*
- *Mmes Anne-Marie Ionescu, Natacha Chevalley, Caroline Paratore et Delphine Catillaz pour leurs compétences et leur gentillesse,*
- *M. Yvan Steinmann pour son professionnalisme et son côté inoxydable,*
- *M. Manuel de Freitas, si dévoué et tout le temps disponible, ainsi que son équipe de la Voirie : Mlle Elodie Ferreira, MM. Ahmet Hoxha, Aurélien Cicognani et Jonathan*

Berseth, qui font chaque jour de nouveaux miracles dans l'entretien et la décoration de notre village,

- *M. Luis Nunes da Silva et son équipe de la conciergerie, qui ont repris le flambeau après le départ de M. Genin en assurant la même qualité tout en apportant plein d'améliorations à nos bâtiments.*

Aux employés communaux il faut ajouter les bénévoles qui s'investissent en particulier pour nos aînés, ainsi que tous les bénévoles oeuvrant au sein des Sociétés qui font vivre ce village.

Je tiens à exprimer également ma reconnaissance à vous, chères Conseillères et chers Conseillers, pour le soutien que vous m'avez accordé ainsi qu'aux autres membres de l'Exécutif. Merci encore une fois aux habitants d'Echandens qui m'ont témoigné leur confiance en me donnant la possibilité de devenir la 1^{ère} femme syndique de cette Commune et de vivre cette expérience unique. Un petit mot également pour notre Préfète, Andrea Arn, toujours à l'écoute et prête à apporter son aide; elle nous a accompagnés avec efficacité et toujours avec le sourire.

Et je ne saurais oublier mes collègues, avec qui j'ai tant partagé, pour la masse de travail qu'ils ont fourni, pour leur engagement sans faille et tous les bons moments partagés.

Qu'il me soit permis, avant de conclure, de remercier également ma famille qui m'a toujours soutenue, et qui a dû bien souvent faire sans moi (ou avec moi dans les manifestations). Je parie qu'il faudra du temps à mon mari, vu comment il a rempli son agenda, pour se rendre compte que je ne suis plus absente, comme à certaines périodes, entre 3 et 5 soirs par semaine ...

Je vous souhaite à tous une bonne continuation avec beaucoup de succès et de satisfaction dans vos tâches respectives, et vous adresse un très chaleureux merci, du fond du cœur ! Et vive Echandens !

M. Jerome De Benedictis s'associe aux paroles de Madame la Syndique dans ses remerciements à Monsieur Landolt. Son discours est retranscrit ci-dessous :

En préambule, je tiens à souligner que je m'associe pleinement aux paroles de Madame la Syndique dans ses remerciements à Monsieur Landolt pour tout le travail accompli pour notre Commune.

Irène, je te remercie pour ce formidable travail de recherche sur ton parcours. Je t'avoue que j'ai pu biffer une bonne partie de mon discours afin de ne pas répéter tes statistiques très précises.

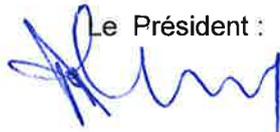
Vous l'avez bien compris, il est venu l'heure de prendre congé de notre Syndique Irène Caron. Après tant d'années au service de notre Commune, Irène a décidé au mois de décembre dernier de nous annoncer sa décision de quitter le collège Municipal au 1^{er} juillet. Si l'annonce a pu en surprendre plus d'un, et nous en faisons partie, nous avons totalement compris sa décision et apprécié la manière dont elle a été anticipée.

Chère Irène, il y a deux manières de retracer ton parcours au sein de la Municipalité. Nous pouvons le faire au travers des nombres : 12 ans, dont 7 en tant que Syndique. Plus de 500 séances de Municipalité. Des milliers d'heures consacrées à la Commune dont des représentations auprès de l'Union des Communes Vaudoises, de l'Association Des Communes Vaudoises, de l'Établissement scolaire de Préverenges et environs, de la Gendarmerie, de la Fondation de La Côte, de la Commission consultative de la Venoge et j'en passe certainement des dizaines. Mais le nombre que je souhaite mettre en valeur aujourd'hui est le 1 : tu es la première femme à avoir occupé le poste de Syndique à Echandens et tu le resteras pour toujours.

Cependant, ton mandat ne se résume pas avec des chiffres, mais plutôt avec des mots. Tu as su maintenir un climat agréable dans la Commune grâce à ton sens du consensus et une aisance dans la discussion et dans la médiation. Tu as su mettre en place une politique rassembleuse à la fois dans les moments de grand enthousiasme, mais également après que la population se soit divisée. Le fruit de tout cela est sous nos yeux : une nouvelle Grande Salle se construit aux Utins, notre cabinet médical et notre Auberge Communale sont rénovés, l'intégration de la Commune dans le PALM, tant au niveau politique qu'infrastructurel, est conforme à nos besoins, nos sociétés locales se portent à merveille et la Municipalité est prête à se retrousser les manches pour les nouveaux défis qui nous attendent.

Chère Irène, merci pour tout ce que tu as fait pour Echandens, merci pour tout ce que tu as apporté à notre village, merci pour toute l'énergie que tu as insufflé durant tes mandats, merci, merci mille fois et surtout profite bien du temps que tu as décidé de t'accorder. Tu peux être fière de laisser dans les mains de la Municipalité une Commune qui fonctionne et surtout, comme tu aimes le rappeler, une Commune où il fait bon vivre.

La parole n'étant plus demandée, M. Dominique Tavel clôt l'assemblée vers 22h15.

Le Président :

Dominique Tavel



La Secrétaire :

Thérèse Maillefer